

INFO LOCATAIRES

LETTRE D'INFORMATION AUX LOCATAIRES DE OISE HABITAT

n°114
OCTOBRE 2025

Prévenir les dangers domestiques

Près de 20 000 personnes* perdent la vie chaque année en France à cause d'un accident domestique contre 3 000** pour les accidents de la route.

Cuisiner, allumer une bougie ou encore monter sur une chaise, autant de gestes quotidiens qui peuvent

paraître anodins et qui pourtant, par manque de vigilance, peuvent s'avérer dramatiques.

Face à ce constat, Oise Habitat a choisi d'agir et de rappeler chaque année, en octobre, les risques inhérents du quotidien et de la mauvaise utilisation des installations et équi-

pements du logement (tuyau de gaz périmé, branchement électrique ou raccordement de hotte inadapté, barbecue sur les balcons...).

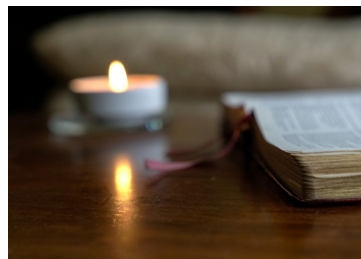
* Chiffres du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

** Observatoire national interministériel de la sécurité routière

Les principaux gestes à éviter



Ne branchez pas les multiprises les unes aux autres. Ne dépassez pas la puissance supportée par la multiprise.



Evitez d'utiliser des bougies ou de placer des sources de chaleur (halogène, cendrier...) près de vos rideaux et objets inflammables.



Vérifiez la date de validité du tuyau de votre gazinière.



N'essayez pas de dépanner vous-même votre chaudière au risque de faire échapper des gaz toxiques.



Ne laissez pas brancher votre trottinette électrique. En cas de surchauffe la batterie peut exploser.



Ne déposez pas d'encombrant, vélo, poussette ou sac poubelle dans les parties communes.



Ne laissez pas à portée de votre enfant : pièces de monnaie, bonbons, médicaments, petits jouets, aliments (olives, cacahuètes...), produits ménagers....

Prévenir les incendies

Retrouvez nos conseils en vidéo sur notre chaîne You Tube ou en cliquant sur les Qr Code



Que faire en cas d'incendie ?



Enquête SLS / OPS : fin des réponses pour le 1er novembre

En 2025, Oise Habitat est tenu de procéder à la réalisation de deux enquêtes auprès de ses locataires (Supplément de Loyer solidarité et Occupation du Parc Social). C'est pourquoi, le 1er octobre, vous avez reçu, par courrier, un questionnaire à renvoyer au plus tard le 1er NOVEMBRE.

Ces deux enquêtes sont obligatoires sous peine de pénalités

- Le quittancement du surloyer maximum, qui peut augmenter votre loyer jusqu'à le doubler,
- Dans le cadre de l'enquête SLS, la facturation de frais de dossier de 25 € non remboursable,
- Dans le cadre de l'enquête OPS une pénalité de 7,62 € par mois de retard, non remboursable

Comment remplir votre enquête ?

- Par courrier en utilisant l'enveloppe préremplie

Attention, les enquêtes sont traitées par un prestataire indépendant. Ne pas envoyer vos documents à Oise Habitat .

- En ligne en utilisant le QR code présent sur votre courrier ou directement à l'adresse suivante <https://enquete-oisehabitat.cba.fr>

Attention : en cas de réponse en ligne, vous êtes susceptible de recevoir directement des mails de notre prestataire depuis l'adresse : noreply@paragonmailmeb.com. Nous vous invitons à vérifier régulièrement votre messagerie.

Pour en savoir plus sur les enquêtes, consultez notre site internet oisehabitat.fr, rubrique actualités ou scannez le QR Code



Avis locataire, un outil pour mesurer votre satisfaction

En tant que locataire, il vous arrive de recevoir des mails ou des SMS depuis le contact «Avis locataire». Soyez rassuré, il ne s'agit ni d'une arnaque ni d'un démarchage.

Afin de toujours améliorer sa qualité de service, Oise Habitat s'est doté d'un outil lui permettant d'envoyer automatiquement un questionnaire de satisfaction auprès de ses locataires, notamment les nouveaux locataires 1 mois après leur arrivée ainsi qu'aux locataires ayant bénéficié de travaux, 2 jours après la fin de ces derniers.

L'enquête est adressée par SMS et par mail. Elle permet d'apporter à l'Office un diagnostic en temps réel du niveau de satisfaction des locataires et d'enclencher rapidement une nouvelle intervention si besoin.



Vous êtes concerné par une enquête ?

Afin que cet outil soit pleinement efficace, veillez à bien remplir le motif de votre insatisfaction ou à l'inverse, à confirmer que la prestation vous convient.

A vendre

SAINTE GENEVIEVE
Appartement T3 de 76 m²
130 000 euros



CONTACT VENTES
03 44 24 94 68 ou 03 44 24 94 53
ventes@oisehabitat.fr

Consultez toutes nos offres disponibles sur notre site internet oisehabitat.fr

Intervention de nos prestataires

Dans le cadre des contrats d'entretien de vos équipements (robinetterie, VMC, chaudière...) des prestataires sont amenés à rentrer chez vous.

Pour rappel, la liste des prestataires missionnés par Oise Habitat dans le cadre des contrats d'entretien est affichée dans votre cage d'escalier.

Soyez vigilant. Ne confiez aucune information personnelle à un inconnu et ne laissez pas l'accès à votre logement.

D'autre part, les prestataires ont été missionnés par Oise Habitat pour effectuer des vérifications ou des travaux précis. Ils ne répondront à aucune demande d'intervention de la part du locataire. De même, ils n'ont aucune information sur vos sollicitations, ni de contact pour enregistrer vos réclamations auprès de Oise Habitat.

